

CLIQUEZ ICI POUR DÉCOUVRIR LE RAPPORT ET LES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE ODOXA MENÉE AUPRÈS DE 5 000 FRANCAIS

Paris, le 30 avril 2020 - Plus d'un jeune français de 11 à 20 ans sur deux a été victime de cyberviolences au moins une fois pendant sa scolarité. Face à l'ampleur de ce phénomène et alors que l'usage d'Internet s'est intensifié durant le confinement, les jeunes, les familles, les pouvoirs publics et les entreprises qui gèrent les plateformes et les réseaux sociaux sont tous concernés et tous responsables.

C'est pourquoi l'Institut Montaigne publie aujourd'hui le rapport <u>Internet : le péril jeune ?</u>. Ce travail s'appuie sur une large enquête d'opinion réalisée par Odoxa, basée sur un échantillon de 5 000 Français et sur trois focus groupes, menée en collaboration avec AXA Prévention et Dentsu Aegis Network. Celle-ci révèle que les parents connaissent mal les pratiques numériques de leurs enfants et qu'ils n'identifient pas toujours les principales zones de risque. Si les jeunes indiquent être conscients des dangers potentiels et savoir y faire face, l'enquête souligne que l'usage d'Internet et des réseaux sociaux constitue un apprentissage comme les autres. Sur la base de ces résultats, l'Institut Montaigne propose notamment :

- de repenser la prise en charge des jeunes victimes et de créer une interface unique, facilement accessible à toute heure et connectée avec les acteurs éducatifs, les forces de sécurité, la justice et, le cas échéant, les acteurs sociaux;
- de mettre en place un système d'audit régulier des grandes plateformes afin de vérifier qu'elles appliquent effectivement les règlements en vigueur et évaluer, sous la forme de stress tests, leurs réponses à des situations de cyberharcèlement, de diffusion de contenus choquants voire illégaux ou de fake news.

"La période de confinement semble s'accompagner d'un développement des cyberviolences. La nécessité de mieux comprendre le rapport des jeunes à Internet, aux plateformes et aux réseaux sociaux apparaît d'autant plus forte. L'objectif de notre rapport est précisément de déterminer comment protéger les enfants et les adolescents en ligne et permettre un apprentissage progressif d'une "citoyenneté numérique", c'est à dire des codes et des règles d'une vie numérique sereine et sans risque" précisent Gilles Babinet, contributeur sur les questions numériques à l'Institut Montaigne et Thierry Jadot, président de Dentsu Aegis Network France, MENA et Turquie, tous deux présidents du groupe de travail à l'origine de ce rapport.

Les cyberviolences en ligne, y compris le cyberharcèlement, sont une réalité et touchent particulièrement les jeunes filles

Plus d'un jeune sur deux (56 %) dit avoir été victime de cyberviolences au moins une fois. Un jeune sur cinq déclare qu'il lui est déjà arrivé plusieurs fois d'être "victime d'insultes" (18 %), ou de "recevoir des images intimes non demandées" (17 %). Plus d'un jeune sur deux a déjà accédé à un contenu choquant (56 %) et 30 % ont consulté plusieurs fois des contenus violents. Ces phénomènes touchent en particulier les jeunes filles, qui sont fréquemment exposées à des attaques sexistes. Ces pratiques sont souvent lancées et relayées par des jeunes qui connaissent la victime. Loin de se cantonner à la sphère numérique, elles connaissent des prolongements dans la « vie réelle ». 24 % des jeunes interrogés reconnaissent avoir déjà participé à des cyberviolences.

Face à ces risques, une multitude de dispositifs réglementaires, législatifs et éducatifs existent. À ces différents leviers s'ajoutent des mesures mises en oeuvre directement par les plateformes, tels que les possibilités de bloquer des comptes, ou bien des politiques plus ou moins strictes concernant les discours haineux.

Malgré ces outils, plus de 6 parents sur 10 indiquent qu'ils ne sauraient pas vers quelle administration se tourner si leur enfant était victime de cyberviolence. Ce n'est donc en rien le manque de dispositifs qui doit être pointé du doigt, mais plutôt la complexité et la multiplicité de ceux qui existent.

C'est pourquoi l'Institut Montaigne propose de créer une interface unique, facilement accessible à toute heure et connectée avec les acteurs éducatifs, les forces de sécurité, la justice et les acteurs sociaux.

Les parents sous-estiment l'accès des enfants aux contenus choquants

Les enfants et adolescents sont plus exposés aux contenus choquants que les Français dans leur ensemble. 47 % des 11-20 ans déclarent avoir déjà accédé à des contenus violents, contre 30 % pour l'ensemble des Français. 31 % des jeunes ont déjà été exposés à des contenus racistes, antisémites ou homophobes (contre 19 % observés sur la moyenne nationale).

Les parents sous-estiment l'accès de leurs enfants aux contenus choquants, notamment les contenus violents (40 % des parents pensent que leur enfant y a été confronté, contre 47 % des jeunes affirmant y avoir été exposé au moins une fois), pornographiques (28 % contre 36 %), et ceux qui incitent à se livrer à des jeux dangereux (19 % contre 30 %).

Pour les parents, l'usage d'Internet est devenu un processus d'apprentissage comme un autre, fait de libertés et de contraintes : 31 % d'entre eux limitent les plages horaires d'accès à Internet (48 % chez les parents de 11-14 ans), 28 % contrôlent l'historique de navigation (45 % chez les parents de 11-14 ans) et 24 % ont mis en place un contrôle parental (40 % chez les parents de 11-14 ans).

Les grandes plateformes de réseaux sociaux sont devenues des espaces publics, fréquentés par tous, y compris les jeunes. Leur caractère fondamental et systématique implique une transparence accrue. C'est pourquoi nous proposons un système d'audit régulier des grandes plateformes fréquentées par les jeunes.

Les enfants et adolescents sont conscients des risques sur Internet

Ces résultats démontrent aussi la conscience qu'ont les jeunes des risques auxquels ils font face. Par exemple, 74 % d'entre eux affirment qu'ils se sont souvent ou parfois rendu compte qu'ils avaient consulté des informations s'étant révélées fausses. Ils sont plus soucieux de la protection de leur vie privée en ligne, avec 94 % d'entre eux qui affirment que c'est important, contre 88 % des Français. 63 % des 11-20 ans déclarent connaître les moyens de

protéger leur vie privée sur Internet (74 % des 18-20 ans) et 54 % d'entre eux ont déjà utilisé des outils pour limiter leurs traces sur le web. Pour autant, **ils ne rejettent pas le marketing personnalisé**, 52 % des 11-20 ans pensent ainsi qu'il est bénéfique d'utiliser les informations sur leur âge, leurs goûts ou l'endroit où ils habitent pour leur proposer des produits qui leur plairont.

Ces enjeux multiples de protection mais aussi de compréhension et de réaction face aux risques des plateformes numériques et plus largement du numérique nécessitent de prendre en considération trois piliers : la formation, l'accompagnement et la responsabilisation.

Les 10 propositions de l'Institut Montaigne pour sécuriser les pratiques numériques des jeunes :

AXE N°1 - PRÉVENIR LES RISQUES LIÉS AU NUMÉRIQUE, AUX PLATEFORMES ET AUX RÉSEAUX SOCIAUX :

- permettre aux jeunes de protéger leur vie privée en ligne et donc de limiter leur exposition à des risques en ligne, notamment les cyberviolences.
- former les jeunes à développer leur esprit critique en ligne, pour leur éviter d'être manipulés et de devenir relayeurs et complices.

Proposition 1 : garantir la pleine protection des données à caractère personnel des jeunes, tenant compte de leur vulnérabilité spécifique

Proposition 2 : renforcer l'enseignement de l'informatique, de la donnée et du numérique pour former les jeunes à se protéger en ligne et à protéger leur vie privée

Proposition 3 : travailler au renforcement de l'esprit critique des jeunes pour lutter contre les fausses informations en ligne

AXE N°2 - ACCOMPAGNER RAPIDEMENT ET EFFICACEMENT LES JEUNES EN CAS DE DIFFICULTÉS EN LIGNE :

- permettre aux jeunes victimes de cyberviolences de bénéficier d'un point de contact unique et identifié pour être accompagnés ;
- protéger effectivement les jeunes des contenus réservés aux majeurs et leur permettre de facilement signaler des contenus choquants.

Proposition 4 : construire un véritable guichet unique clairement identifié pour la prise en charge des jeunes victimes de (cyber)violences, y compris dans un cadre scolaire

Proposition 5 : faire de la lutte contre les cyberviolences des jeunes une « grande cause nationale » pour 2021, susceptible de mobiliser l'ensemble des acteurs responsables

Proposition 6 : rendre plus effective la protection des jeunes vis-à-vis des contenus réservés aux adultes susceptibles de les choquer, s'appuyant sur le rôle essentiel de leurs parents

Proposition 7 : mieux connaître les effets des contenus choquants sur les jeunes

AXE N°3 - RESPONSABILISER LES JEUNES AINSI QUE LES ENTREPRISES QUI GÈRENT LES RÉSEAUX SOCIAUX :

- s'assurer que chaque jeune sache qu'il y a une responsabilité en ligne et qu'il doit réparer les torts qu'il peut causer à d'autres personnes en ligne ;
- construire un cadre concret de responsabilité des plateformes pour qu'elles aident les jeunes à grandir en ligne.

Proposition 8 : renforcer et adapter les instruments scolaires et judiciaires de traitement des (cyber)violences des jeunes

Proposition 9 : renforcer la responsabilité encourue par les plateformes s'agissant des utilisateurs mineurs, en particulier au niveau européen

Proposition 10 : tenir compte du caractère systémique des plateformes en prévoyant plusieurs mesures de surveillance inspirées du domaine financier et s'appuyant sur l'effet de réputation

ACCÉDEZ AU DÉTAIL DES PROPOSITIONS

UNE RÉCOLTE DE DONNÉES RIGOUREUSE ET DE GRANDE AMPLEUR

En partant d'une enquête menée par le Pew Research Center auprès des adolescents américains, l'Institut Montaigne, AXA Prévention et Dentsu Aegis Network ont mené un important travail de collecte de données quantitatives et qualitatives *via* :

- une enquête réalisée auprès d'un échantillon de 5 000 personnes : 1001 Français interrogés par internet les 16 et 17 octobre 2019, 3005 jeunes (de 11 à 20 ans) interrogés par internet du 10 au 24 octobre 2019 et 1002 parents de jeunes (de 11 à 20 ans) interrogés par internet du 14 au 24 octobre 2019.
- trois focus groupes (un de parents d'enfants de 7 à 20 ans, un de jeunes filles et un de jeunes garçons de 15 à 18 ans) de 2h réunissant 8 à 10 personnes réalisés à Paris pour des entretiens qualitatifs.

CLIQUEZ ICI POUR DÉCOUVRIR LE RAPPORT ET LES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE ODOXA MENÉE AUPRÈS DE 5 000 FRANCAIS

Nous vous attendons sur <u>Twitter</u>, <u>Facebook</u> et sur <u>Instagram</u>.

Inscrivez-vous à notre <u>Newsletter</u>.

Lara Oliveau, responsable de la communication et des relations presse

06 99 79 43 62 ; <u>Ioliveau@institutmontaigne.org</u>

À propos de l'Institut Montaigne: think tank indépendant créé en 2000, l'Institut Montaigne est une plateforme de réflexion, de propositions et d'expérimentations consacrée aux politiques publiques en France et en Europe. Ses travaux sont le fruit d'une méthode d'analyse et de recherche rigoureuse et critique, ouverte sur les comparaisons internationales. L'Institut Montaigne, association à but non lucratif pionnière en France, réunit des chefs d'entreprise, des hauts fonctionnaires, des universitaires et des personnalités issues d'horizons divers. Ses financements sont exclusivement privés, aucune contribution n'excédant 1,5 % d'un budget annuel de 6,5 millions d'euros. À travers ses publications et les événements qu'il organise, l'Institut Montaigne souhaite jouer pleinement son rôle d'acteur du débat démocratique.

Si vous ne souhaitez plus recevoir de message de notre part, cliquez ici.